Conseil Municipal du 22 Janvier 2009 à 18 heures 30

<u>Présents</u>: C. SAEZ, Maire, C.CAVIGNAC, JM.ROBERT, P.LAVILLE, Adjoints, D.GASCON, V.LOZES, N.BERNARD, S.COURREAU, M.HAMOUDI, J.RODRIGUES, D.RUBIO, J.SICARD.

<u>Absente</u>: E.SCHOEMER. <u>Excusé</u>e: C.DUPOUY.

Excusé avec pouvoir : O.DEVESA donne pouvoir à C.SAEZ.

19h45. Mme le maire ouvre la séance.

Terrain de la ZAC:

Le dernier terrain encore à vendre sur la ZAC va être remis en vente, car l'acheteur qui avait fait des démarches pour l'acquérir ne peut plus l'acheter. Le conseil municipal doit autoriser Mme le Maire à casser le sous-seing privé pour que le terrain puisse être remis en vente.

Vote pour à l'unanimité.

Chemins:

- M. Sanguigne a échangé il y a plusieurs années une parcelle faisant office de chemin avec une parcelle de taille équivalente. Cette transaction n'a pas été officialisée auprès d'un notaire. M. Sanguigne est d'accord pour prendre à sa charge les frais liés à la régularisation de cette situation. Le conseil délibère et vote à l'unanimité pour cet arrangement.
- M. Mallet donne à la commune, pour l'euro symbolique, le chemin de Macô. Les frais liés à cet arrangement seront pris en charge par la commune. En devenant officiellement communal, ce chemin augmentera la DGE (subvention pour l'entretien des routes et chemins) de la commune. Le conseil délibère et vote pour à l'unanimité.
- La mairie a rétrocédé, il y a plusieurs années, une partie de chemin rural attenant à la maison que M. Lebertois Christophe a acheté. Ce don n'a pas été enregistré chez le notaire. M. Lebertois accepte de prendre à sa charge les frais liés à la régularisation de cette situation. Le conseil délibère et vote pour et

 1 abstention.
- La mairie rétrocède un chemin rural à Mlle Robert à Beurrier. Le conseil délibère et vote pour le principe et 1 abstention.
- La mairie rétrocède à Mme Laurent un chemin rural. Le conseil délibère et vote pour à l'unanimité.

• Suite à l'accord de Monsieur Joël DUPUY, de vendre à la commune pour l'€uro symbolique le Chemin de Labadie cadastré B 670 pour une superficie de 1614 m², Le Conseil Municipal accepte cette vente.

Les frais liés à cet acte seront à la charge de la Commune.

Ce chemin sera par la suite intégré à la voirie communale.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à céder à Monsieur RANCHOU, une partie du chemin rural, sur 2 mètres de long du passage de Beurié, devant la parcelle C 525, afin d'aligner l'immeuble de Monsieur RANCHOU et de laisser un chemin praticable.

Ce dernier cède en échange une partie de sa parcelle C 525.

Les frais liés à cet acte seront à la charge de M. RANCHOU.

Pour toutes ces procédures qui visent à régulariser officiellement des situations acquises de longue date, un commissaire enquêteur sera désigné pour qu'il mène une enquête publique.

<u>Compteur EDF</u>:

Une modification de contrat est proposée qui permettra à la commune de diminuer sa facture d'électricité de 7 %. La commune paie actuellement une part fixe de 1 300 €/an pour une facture de 15 000 € En portant cette part fixe à 4 000 € la mairie fera une économie de 7% sur sa prochaine facture.

Le conseil délibère et vote à l'unanimité pour autoriser Mme le Maire à signer cet avenant au contrat EDF.

Adhésion au CNAS:

L'adhésion se monte à 1633,46 €pour l'année 2009. C'est le cadeau que fait la municipalité à ses employés pour le Noël 2008. Les employés pourront en profiter toute l'année.

Questions diverses:

Le prochain Conseil Municipal est prévu pour le jeudi 19 février à 18h.

<u>ADSL</u>: des travaux conséquents sont lancés par le Conseil Général. Ils démarreront en juin 2009 pour l'ensemble du territoire. 15 mois de travaux sont programmés.

<u>PLU</u> : 2 demi-journées de travail sur site sont programmées pour faire avancer concrètement le projet.

<u>TLE</u> : il faut prévoir de la mettre en place avant la fin de l'année.

<u>Feu d'artifice</u>: Mme le maire a rencontré les représentants du comité des fêtes à propos du feu d'artifice. Elle a également rencontré en leur présence un fournisseur concurrent de la Société Marmajou qui n'a pas donné toute satisfaction l'an dernier. Les devis seront comparés en réunion avec le comité des fêtes et la commission fêtes et cérémonies.

20h20, la séance est levée.

Conseil Municipal du jeudi 19 février 2009 à 20 heures 30

<u>Présents</u>: C. Saëz, Maire, P.Laville, J.M.Robert, C.Dupouy, C.Cavignac, Adjoints, N.Bernard, S.Courreau, O.Devesa, D.Gascon, J.Sicard, J.Rodrigues, D.Rubio.

Absents excusés: M. Hamoudi, E. Schoemer, V. Lozes.

20h45, la séance est ouverte.

Tarifs de location:

De la salle des fêtes aux associations.

Comme convenu avec les associations, chaque association pourra utiliser la salle des fêtes gratuitement 3 fois dans l'année. Dès la 4° utilisation, l'association versera à la mairie une participation forfaitaire de 50 €par utilisation.

Le conseil vote pour cette disposition à l'unanimité.

De la salle des associations.

La demande a encore été faite auprès de la mairie. Cette salle ne pourra être louée que lorsque des toilettes y auront été adjointes. Le tarif sera proposé à ce moment-là.

Pont de Marignac:

Il s'affaisse et a déjà été signalé par la DDE depuis plusieurs années. Il doit être renforcé car c'est un lieu de passage de poids lourds.

Montant des réparations : environ 17 000 € subventionné à 30%.

Mme le Maire demande au conseil de l'autoriser à faire la demande de subvention auprès du Conseil Général pour la réalisation de ces travaux. Le conseil vote oui à l'unanimité.

Contrat d'entretien de l'éclairage public :

C'est la société Serge Arnaudin qui entretient l'éclairage public. Le contrat doit être renouvelé. C'est un contrat de 3 ans. 4.378 €an. La société Arnaudin donne toute satisfaction pour l'entretien de l'éclairage public. Le conseil demande cependant une consultation d'autres prestataires pour pouvoir se prononcer. Une consultation d'autres entreprises va être réalisée. La question sera à nouveau posée au prochain Conseil Municipal, les éléments d'information complémentaire y seront présentés.

Voie d'accès à la ZAC de Damet :

Madame le Maire demande qu'une délibération soit prise pour donner la voirie "Rue Damet" de la ZAC à la Communauté de Communes de Bourg.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

Base élèves :

L'état met en place un logiciel pour créer une base de données qui permet de ficher tous les élèves. La mairie est invitée à utiliser ce logiciel pour créer les données concernant tous les élèves qui viennent s'inscrire à l'école de Tauriac. Tant que l'utilisation de ce logiciel n'est pas rendue obligatoire, la mairie ne l'utilisera pas.

Questions diverses:

<u>Prochain Conseil Municipal</u>: 30 mars à 18h30 Prochaine commission des finances: 9 mars à 18h.

<u>Terrain « Zone Artisanale »</u> : le sous seing est cassé. Madame le Maire a redemandé une estimation aux domaines. Le terrain sera ensuite remit en vente.

Repas des aînés de la commune : Mme le maire souhaite qu'une date soit arrêtée car plusieurs années se sont écoulées depuis le dernier repas offert aux aînés de la commune. Date choisie : Dimanche 27 septembre.

<u>Médaillés du travail</u>: Mme le maire propose de citer leurs noms pendant la cérémonie du 8 mai. Cette idée ne satisfait pas le conseil qui préfère que les médaillés soient cités sur le bulletin communal comme ça a été fait précédemment.

M. Fourchereau souhaite interrompre son CAE au 1er mars 2009. La question de savoir s'il devra être remplacé ou pas sera tranchée par les besoins effectifs.

<u>Cimetière</u>: Mme le Maire a reçu des représentants des pompes funèbres à propos du columbarium, à cause de la nouvelle législation qui interdit aux particuliers de conserver les cendres de leur proche chez eux. Ils vont faire un devis sur le réaménagement d'une chapelle ancienne qui menace actuellement de s'affaisser.

<u>Feu d'artifice</u>: en accord avec le comité des fêtes, 2 prestataires ont été consultés pour fournir un feu d'artifices. Ils ont été mis en concurrence avec Marmajou (artificier qui fournit le feu depuis de nombreuses années) pour un budget de 4 000 € Un des prestataire propose un feu en musique.

22h30, la séance est levée.

CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2009

<u>PRESENTS</u>: Mme SAEZ, Maire, Mmes CAVIGNAC, DUPOUY, Mrs ROBERT, LAVILLE, Adjoints, Mmes SCHOEMER, LOZES, GASCON, Mrs BERNARD, DEVESA, HAMOUDI, SICARD, RUBIO, RODRIGUES.

ABSENTS: Mr COURREAU.

Avant d'ouvrir la séance, Mme le maire demande à l'assemblée, l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la rectification de la délibération prise le 22 janvier 2009 pour l'échange avec Mr SANGUIGNE à la zone artisanale.

18h15, la séance est ouverte.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 :

Madame le Maire sort,

Résultats:

- <u>Section de Fonctionnement</u>:
- Recettes = 872.229,25 €
- Dépenses = 830.736,32 €
- Excédent = 41.492.93 €
- Section d'Investissement :
- Recettes = 295.197,82 €
- Dépenses = 120.035,30 €
- Excédent = 175.162.52 €

Résultats reportés de 2007 = -187.996,49 €

Solde d'exécution = -12.833,97 €

Reste à réaliser Dépenses = 39.060 €(fenêtres et voirie) Reste à réaliser Recettes = 2.186 €(DGE Voirie)

VOTE COMPTE DE GESTION 2008 :

Le Compte de gestion 2008 correspondant au compte administratif 2008 est voté à l'unanimité.

<u>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008</u>:

- Investissement recettes au 1068 = 41.492 €
- Investissement dépenses au 001 = 12.834 €

VOTE DES 3 TAXES:

<u>Proposition de Mme le Maire</u> : Madame le Maire propose une augmentation de 1,5 % sur les 3 taxes.

- Taxe d'Habitation = 13,51 %
- Foncier Bâti = 26.37 %
- Foncier Non Bâti = 58,01 %

Proposition votée à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009:

Le montant du contrat d'assurance a baissé suite à une renégociation du prix.

Mme le Maire précise qu'elle a l'intention de renégocier dans la durée également la dette de la mairie auprès de la banque.

Plusieurs adjoints s'accordent à remarquer que les loyers municipaux ne rapportent vraiment pas beaucoup à la mairie compte tenu de leur coût d'entretien.

L'étude de l'église est à nouveau mise au budget : 29 900 €subventionné à 80 %.

La mise aux normes de la cuisine de l'école devra être faite rapidement dans les années à venir, mais la municipalité n'en a pas les moyens dans l'immédiat. Pour le moment, la commune choisit d'investir dans une chambre froide ce qui permettra au moins de respecter les normes de stockage.

- Section Fonctionnement = 824.930 €
- Section Investissement = 282.402 €

Le budget est voté à l'unanimité.

DEMANDE DIVERSES SUBVENTIONS:

- FDAEC: 3.062,27 € = 30 % sur la voirie et 70 % sur les volets des locations « Avenue des Côtes de Bourg » et sur le nouvel ordinateur de la Mairie.
- CONSEIL GENERAL : pour la réfection du Pont de Marignac = 30 % pour l'abri bus, le dossier se fait automatiquement (*investissement de la commune de 400* €).
- DGE: pour la voirie = 25 %
- FEMREB : pour l'éclairage public
- DRAC : pour l'étude de l'église = 50 %

ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC:

Le contrat d'entretien de l'éclairage public arrivant à échéance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le renouvellement avec l'Entreprise Serge ARNAUDIN.

AGENDA 21:

Le conseil municipal vote unanimement pour que la CDC renouvelle son adhésion à la convention agenda 21.

TOURS DE GARDE ELECTIONS EUROPEENNES DU 07 JUIN 2009 :

De 8 heures à 11 heures 30 :

- * Catherine SAEZ
- * Nicolas BERNARD
- * Davy RUBIO
- * Mustapha HAMOUDI

De 11 heures 30 à 15 heures :

- * Chantal DUPOUY
- * Valérie LOZES
- * Jérôme SICARD
- * Dominique GASCON

De 15 heures à 18 heures :

- * Olivier DEVESA
- * Emmanuelle SCHOEMER
- * Jean-Michel ROBERT
- * Philippe LAVILLE

PLAN DE SAUVEGARDE:

<u>Constitution d'une commission</u>: Jean Michel Robert, Responsable, Davy Rubio, Emmanuelle Schoemer, Olivier Devesa, Catherine Saëz, Membres.

Lieu d'accueil désigné : la salle des fêtes.

PERSONNEL COMMUNAL:

Mme le maire demande au conseil de prendre une délibération qui lui donne l'autorisation de signer des contrats de courte durée pour le personnel (*remplacement, saisonnier, temporaire*).

Vote oui à l'unanimité.

EPFL:

Suite à la demande de la Communauté de Communes afin que nous nous prononcions sur l'adhésion à un EPFL,

Le Conseil Municipal décide d'attendre plus de précisions concernant ce projet avant de se prononcer.

ZONE ARTISANALE, ECHANGE SANGUIGNE (point rajouté à l'ordre du jour) :

Une modification de la délibération du 22 janvier 2009 concernant les frais d'acte avec Monsieur SANGUIGNE.

Ces frais seront pris en charge par moitié et non en totalité par Monsieur SANGUIGNE.

Vote pour : 14 Abstention : 1

QUESTIONS DIVERSES:

- Le SMICVAL propose de donner aux collectivités 8 Tonnes de terreau pour les espaces publics.
- Le bail de M. Marques va être modifié avant d'être renouvelé.
- Repas de quartier le 4 septembre (des tentes seront réservées)
- Tauriac'oustik n'aura pas lieu. L'association Permis de Jouer, ne souhaite pas organiser dans les mêmes conditions financières des deux dernières années.
- Lettre de la Pétanque (Gironde) concernant les WC du terrain à côté du cimetière. Les WC ont été, achetés et installés pour le concours.
- Dans la nuit du 27 au 28 mars, il a été commis un cambriolage aux écoles.
- Une proposition d'achat d'une maison dans le Bourg (succession GUENOT). Une estimation d'une agence est de 40.000 € Une demande d'estimation a été également demandé aux domaines.

Prochain conseil municipal: lundi 27 avril à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

CONSEIL MUNICIPAL du 27 Avril 2009 A 20 heures 30

<u>PRESENTS</u>: Mme SAEZ, Maire, Mme DUPOUY, Mrs ROBERT, LAVILLE, Adjoints, Mmes SCHOEMER, LOZES, GASCON, Mrs BERNARD, COURREAU, DEVESA, HAMOUDI, SICARD, RUBIO, RODRIGUES.

EXCUSEE: Mme CAVIGNAC.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GASCON.

20h30, la séance est ouverte.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé.

Avant l'ouverture de la séance, Madame le Maire demande à l'assemblée, l'autorisation d'intégrer à l'ordre du jour :

- La proposition de Melle CARRE Sonia de vendre à la Commune une maison de la Succession GUENOT cadastrée B 1056 au 2 rue de la Brandotte sur un terrain de 667 m2
- l'autorisation de faire un emprunt pour cet achat
- la renégociation du prêt de la réhabilitation de la mairie (310.000 €).

Tous les membres présents sont d'accord sur ces différents points.

EMPRUNT MAISON DU BOURG:

Mademoiselle Sonia CARRE possède une maison située dans le Bourg de TAURIAC et envisage de la vendre. Le terrain est de 667 m².

Le Crédit Agricole nous propose un emprunt sur 15 ans pour environ 60.000 € Leur proposition est :

Taux à 4,52 % sur 15 ans.

Votants pour: 14

DELIBERATION DU EPFL:

Après avoir délibéré, la commune de TAURIAC refuse l'adhésion au EPFL.

Votants pour : 2 Votants contre : 5 Absentions : 7

RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE:

- Délibération est prise pour l'approbation du règlement intérieur de la réserve communale de sécurité civile de la commune de TAURIAC.
- La Charte d'engagement est prête.

Le réserviste est placé sous l'autorité du Maire.

Les 13 personnes bénévoles comptées dans les habitants devront signer la charte d'engagement et le règlement intérieur. Elles seront assurées ainsi que les élus.

Votants pour : 14 Votants contre : Abstentions :

POINT SUR LES TRAVAUX DE BATIMENTS :

- EGLISE : l'architecte des Bâtiments de France, Monsieur GOUTAL, va faire une étude.
- Le loyer à côté de La Poste au 43 est loué à compter du 1^{er} mai 2009.
- Suite à la demande de Monsieur GALAU pour l'achat du garage à côté de « Permis de Jouer » une offre lui a été faite à 30.000 €
- Le marquage au sol dans la cour des écoles est fait.
- Des travaux sont à effectuer à la cantine scolaire (cuisine, portes, peinture, isolation, huisserie etc ...) Une rénovation intégrale est projetée. Un état des lieux va être fait.
- Projet préau.
- Réfection de la cour : devis d'Entreprises Locales = 20.000 € environ.*
- Volets Salle des Fêtes.

VOIRIE:

- Le pont des Eymiers à la limite de LANSAC est refait (les frais sont partagés entre les deux communes).
- Le chemin de la ZAC : l'étude est commencée. Elle est faite par Monsieur DUMAS, géomètre.
- L'aménagement de la voie de « Damet » à la ZAC. Le bilan prévisionnel des travaux est estimé à 236.000 €HT.

QUESTIONS DIVERSES:

- PLU : Le PADD est établi et sera soumis à tous les services de l'Etat le 15 mai 2009.
- Plan d'aménagement du Bourg : nous devons rencontrer un conseiller du Conseil Général pour commencer le dossier d'un plan d'orientation du Bourg.

- Nous avons reçu le Permis de Construire pour l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage. L'avis favorable a été accordé sous réserve du Tourne à Gauche pour la sécurité. L'association a été avertie.
- Commission « Jeunes » : l'Association est composée de 15 jeunes âgés de 10 à 19 ans.
 Leur projet est le remplacement de Tauriac'oustik. Pour cette année, ils proposent un « Cinéma de Plein Air » au mois de Juin.
- Ouverture de la mairie : le samedi matin des mois de juillet et août sera fermé.
- Proposition de fermer le secrétariat le Vendredi à 17 h 15.
- Suite à des problèmes rencontrés concernant la location de la salle des fêtes, il conviendrait que pour l'état des lieux d'entrée cette salle soit dans un état convenable.

Prochain conseil municipal: mardi 26 mai à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Compte rendu du Conseil municipal du mardi 26 mai à 18 heures.

<u>Présents</u>: C. SAEZ, Maire, C. CAVIGNAC, C. DUPOUY, P. LAVILLE, Adjoints, N. BERNARD, O. DEVESA, D. GASCON, M. HAMOUDI, V. LOZES, J. RODRIGUES, D. RUBIO, E. SCHOEMMER, J. SICARD.

Excusés: JM. ROBERT, S. COURREAU.

Secrétaire de séance : C. CAVIGNAC.

La séance est ouverte à 18h10.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté sans modification.

ELECTIONS EUROPEENNES:

Changements dans les bureaux de vote au cours de la journée.

DECISION MODIFICATIVE:

Relative à un changement d'imputation pour le FEMREB, pour le remboursement du sinistre à l'école et :

- 2 457 €qui restent à acquitter au notaire pour des frais de géomètre liés à des travaux qui datent de 2006 (tourne à gauche de Monnet). La Décision Modificative est acceptée à l'unanimité.
- 40 000 € ont été budgétés pour l'achat de la maison de Carré dans le bourg de Tauriac. Il faut prévoir une rallonge de 20 000 € La Décision Modificative est acceptée à 11 voix pour, 1 abstention.
- 275 € doivent être consacrés à l'achat d'un gyrophare pour la mise en conformité du tracteur de la commune. La Décision Modificative est votée à l'unanimité.
- Le locataire de la poste demande que la mairie fasse installer un compteur séparé alors qu'il a actuellement un sous compteur comme il avait été convenu lors de la signature de son bail. Prix de la pose du compteur environ 1250 € La proposition est refusée. La mairie propose de partager l'abonnement du compteur. La Décision Modificative pour l'achat de ce compteur est mise au vote, elle est refusée à l'unanimité.

RSA (revenu de solidarité active) :

Tous les bénéficiaires actuels du RMI vont passer automatiquement au RSA le 1^{er} juin. Le RSA sera géré par le CIAS qui dépend de la Communauté De Communes et non plus par les communes.

Le bénéficiaire actuel du RMI et API passe automatiquement au RSA.

La communauté de communes qui a la compétence Action Sociale depuis 1976, prend en charge le RSA (instruction des dossiers).

AUTORISATION PREALABLE DE POURSUITE PERMANENTE:

La trésorerie nous demande de délibérer pour lui donner l'autorisation de poursuivre nos administrés en cas d'impayés. Délibération votée à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL :

Mme le maire demande au Conseil de l'autoriser à faire les dossier de subvention pour :

- Mise en sécurité du bourg (subventionné jusqu'à 70 %)
- Acquisition foncière (subventionné jusqu'à 10 %)

Le Conseil vote pour à l'unanimité.

<u>DEPOT D'HYDROCARBURE à AMBES</u>:

Dans le cadre de l'enquête publique, le Conseil Municipal de Tauriac doit se prononcer sur l'exploitation d'un dépôt d'hydrocarbures à Ambès. La délibération est votée : 1 Pour, 3 Abstentions, 9 Contre.

QUESTIONS DIVERSES:

<u>PLU</u>: le PADD (projet d'aménagement et de développement) a été présenté aux services de l'état pour avis. Un dossier de CAB (convention d'aménagement de bourg) va être constitué avec le Conseil Général.

<u>CHANTIERS DE BLAYE</u>: la commune recevra la compagnie Apsaras pour le spectacle « vue d'là haut » le lundi 24 août.

<u>DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL</u>: le 29 juin à 18h30.

Les jardinières de la commune sont belles et leurs compositions remarquables.

ECOLE : un problème de connexion à Internet a été signalé.

<u>PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL</u> pour le début du mois de juillet. L'ordinateur dans le bureau des adjoints fonctionne, il est relié à Internet et imprime sur l'imprimante réseau.

<u>REPAS DES AINES DE LA COMMUNE</u> : la commission fêtes et cérémonies est chargée du projet.

La commission tourisme du pays se réunira bientôt.

L'état des lieux de la salle des fêtes a été affiné pour mieux répondre aux besoins.

<u>ASSOCIATION DES JEUNES</u> : ils attendent le retour de la préfecture. Le projet de cinéma en plein air se précise.

Depuis que les serrures de la salle des fêtes ont été changées, le va et viens permanent qui y régnait a été endigué. Les utilisateurs ont adressé des félicitations aux élus sur le travail de la femme de ménage.

Une réunion a eu lieu au pays sur le développement durable. 4 personnes étaient présentes sur l'ensemble de la commission, c'était une réunion de présentation théorique.

La séance est levée à 19 heures 30.

CONSEIL MUNICIPAL du 29 JUIN 2009 A 18 heures 30

<u>PRESENTS</u>: Mme SAEZ, Maire, Mmes CAVIGNAC, DUPOUY, Mrs ROBERT, LAVILLE, Adjoints, Mmes LOZES, GASCON, Mrs COURREAU, DEVESA, HAMOUDI, SICARD, RUBIO, RODRIGUES.

EXCUSES: Mme SCHOEMER, Mr BERNARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GASCON.

18h30, la séance est ouverte.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé.

Avant l'ouverture de la séance, Madame le Maire demande à l'assemblée, l'autorisation d'intégrer à l'ordre du jour :

- Le lancement de la consultation concernant les travaux de voirie 2009 (Chemin du Moulin Vieux et Chemin de Peugeais).

Tous les membres présents sont d'accord et votent pour à l'unanimité.

TRAVAUX ECOLE:

Il est nécessaire:

• de changer la moquette du dortoir de la maternelle. Après devis établi par l'Entreprise EPRM (3.911 €), le Conseil Municipal accepte ce devis pour le remplacement de la moquette par un lino (plus hygiénique).

Pour cela, il est nécessaire de faire une décision modificative dont la somme sera prise sur le budget de la cour mais gardons la somme de 630 €pour l'achat de 2 bancs.

- De mettre une alarme à l'école, devis établi par l'Entreprise Serge ARNAUDIN (2.293,45 €) et les fonds seront pris sur le budget du Columbarium.
- De changer les serrures des portes sous le préau et de protéger les néons des classes par les grilles.

CONVENTION D'AMENAGEMENT DU BOURG:

Après explications de Madame le Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour que la commune soit candidate à la procédure d'aménagement du Bourg.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Madame le Maire pour entamer la procédure et signer les documents s'y référents.

P.L.U:

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la présentation du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de TAURIAC.

Après en avoir débattu selon l'article L.123.9 du code de l'urbanisme, celui-ci est voté à l'unanimité.

EMPLOI D'UN SAISONNIER:

Après étude de plusieurs propositions, le Conseil Municipal accepte d'embaucher Mr Marc PAQUI, comme saisonnier, du 1^{er} juillet 2009 au 30 septembre 2009, pour une durée hebdomadaire de 14 heures.

TRAVAUX EGLISE:

Afin d'effectuer les travaux à l'église, il est nécessaire de prendre une délibération concernant la demande de subvention auprès de la DRAC pour la 1ère tranche d'étude de la mission qui s'élève à 19.800 €, soit une subvention de 50 % du montant soit 9.900 €

Une autre auprès du Conseil Général pour l'ensemble de ma maitrise d'œuvre qui s'élève à 54.712,69 €TTC, soit une subvention de 35 % du montant, soit 16.011 €

Après discussions, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES:

- La kermesse des écoles s'est déroulée le 27 juin dernier et a été très appréciée par tous. La mairie a offert un apéritif.
- Le repas des personnes âgées est prévu pour le 11 novembre 2009 pour les personnes de plus de 60 ans de la commune.
- La sortie pédestre n'ayant pas pu avoir lieu, celle-ci est repoussée en septembre.
- Madame le Maire a reçu l'Entreprise PERISSE et a pris contact avec la Société CMJ pour le terrain restant à vendre à la Zone Artisanale. Ces deux entreprises doivent nous présenter un projet.
- La Communauté de Communes cherche un terrain, pour installer une déchetterie dans le Canton. Nous n'avons pas de proposition de terrain.
- Une subvention est demandée auprès du Conseil Général pour l'achat de la maison du « bourg » (GUENOT), dans le cadre de la mise en sécurité du « bourg ».
- RAM : une journée d'informations aux assistantes maternelles est prévue le 23 juillet 2009.
- Le théatre de Blaye et de l'Estuaire souhaite venir faire une représentation de la pièce « Vu d'la haut », le 24 août 2010.

- Le repas de quartier est fixé au 4 septembre 2009.
- Projet Préau de l'école maternelle. L'Architecte doit nous présenter un projet.
- Réflexion sur la rénovation et la mise aux normes de la cantine.
- Une journée CAP 33 est programmée avec la collaboration de la commune de PRIGNAC, le 17 juillet 2009.
- La facture d'électricité a augmenté (salle des fêtes, mairie, écoles), malgré la révision du contrat.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 14 septembre 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

CONSEIL MUNICIPAL du 12 OCTOBRE 2009 A 18 heures 30

<u>PRESENTS</u>: Mme SAEZ, Maire, Mmes CAVIGNAC, Mrs ROBERT, LAVILLE, Adjoints, Mmes LOZES, SCHOEMER, GASCON, Mrs COURREAU, DEVESA, SICARD, RUBIO, RODRIGUES, HAMOUDI, BERNARD.

EXCUSEE: Mme DUPOUY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GASCON.

Avant l'ouverture de la séance, Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'intégrer à l'ordre du jour des délibérations concernant l'obligation de déposer en mairie une déclaration préalable pour l'édification de clôtures ainsi que l'institution d'un permis de démolir pour tous travaux de démolition. L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à ce que ce point soit rajouté à l'ordre du jour.

PERSONNEL COMMUNAL:

La Convention avec la Communauté de Communes a été modifiée en raison de la non occupation des bâtiments de Tauriac par l'ALSH en juillet et août 2010. Le personnel communal mis à disposition a vu, suite à ce changement, ses horaires modifiés. D'autre part, la Commune réserve à l'ALSH la salle des fêtes tous les mercredis de l'année et autorise le stockage du matériel dans les loges de la salle.

DECISION MODIFICATIVE:

Le cumulus de la cantine a été remplacé en urgence. La dépense de 1.301.65 € sera imputée à l'article 21. En contre partie, la recette sera prise sur la taxe des pylones.

TAXE FONCIERE NON BATIE:

Après explications et discussion, le Conseil Municipal est favorable à compter de l'année 2011 au fait d'exonérer du foncier non bâti les parcelles exploitées selon le mode de production biologique.

<u>CLôTURE</u>:

Suite à différents décrets ne rendant plus obligatoire d'établir une déclaration préalable à l'édification d'une clôture, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de continuer à soumettre ces demandes à cette procédure afin de s'assurer du respect des règles exigées antérieurement.

<u>PERMIS DE DEMOLIR</u>:

Afin de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et de la rénovation du cadre bâti de la Commune, le Conseil Municipal décide, comme lui autorise la loi, de demander aux personnes désireuses de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction d'établir un permis de démolir.

QUESTIONS DIVERSES:

- <u>REUNION DU PAYS</u>: Sur soutien aux acteurs culturels amateurs et professionnels du territoire et des scènes croisées, les 5 Communautés de Communes souhaitent redéfinir leur stratégie d'action. Le Tauriacoustik est en projet pour 2010.
- <u>PLAN DE SAUVEGARDE</u>: 11 personnes ont signé la charte d'engagement. Il reste à établir le cahier des charges et prévoir une réunion avec les bénévoles. Une réunion avec l'Association des Maires du canton est prévue le 10 décembre pour un travail commun sur la plan de sauvegarde.
- <u>GRIPPE A H1N1</u>: Un compte rendu est fait sur la réunion organisée le 02/10/09 à SAINT TROJAN. Un centre de vaccination dans cette commune va ouvrir très prochainement pour 4 mois. Trois volontaires devront participer à cette organisation. Tauriac se positionne les mercredis de 16 à 20 heures.
- <u>CAUE</u>: Une réunion est organisée le jeudi 22 octobre à PESSAC concernant la gestion du développement durable.
- <u>ASSOCIATION DES MAIRES DU CANTON</u>: Une visite de la Caserne des Pompiers à Bordeaux est organisée le 05 novembre.

<u>REPAS DU 11 NOVEMBRE</u>: Afin de l'organiser, une réunion est prévue le 21 octobre.

- <u>RECENSEMENT AGRICOLE en 2010</u>: Messieurs LAVILLE et ROBERT sont désignés pour faire partie de la commission.
- <u>CHEMINS DE RANDONNEES</u>: Le Conseil Municipal fera un tour des chemins de randonnées le 07 novembre 2009 de 9 h 30 à 13 heures.
- <u>TELETHON</u>: Le téléthon sera organisé par la Municipalité aidée par l'association des jeunes, la Pétanque et la Clef des Champs en partenariat avec les Communes de PRIGNAC ET MARCAMPS, SAINT LAURENT D ARCE et SAINT GERVAIS.
- <u>ATELIERS NUMERIQUES</u>: Il reste des places.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 23 novembre 2009 à 18 heures 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.